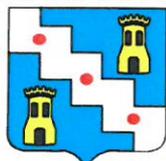


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 5 – Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Liliane DENIS.

Absents excusés : Florian DOUHERET, Louis PASCUAL pouvoir donné à Liliane DENIS, Sophie DOURS pouvoir donné à Frédéric PAULOIS.

Date de convocation : 21 mars 2023

OBJET : Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions 2023 de la manière suivante :

✂ ADMR	1 000,00 €
✂ APHRA	100,00 €
✂ Solidarité et partage	130,00 €
✂ Les P'tits Loups de Chevinay	2 550,00 €
✂ A Tout Chœur	450,00 €
✂ La nuit du Conte	100,00 €
✂ Biblio et patrimoine	450,00€
✂ Secours Populaire	160,00€
✂ Restos du Cœur	160,00€

5100,00 € (inscrit à l'article 6574 du budget communal)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le versement des subventions aux associations précitées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture